

INDE EDUC' ACTIONS
Association à but humanitaire
soumise à la loi du 1^{er} juillet 1901
Siège social : 30, rue du Puits – JACOU (34830)

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE DU MOIS DE JUIN 2021**

L'association INDE EDUC' ACTIONS a tenu son Assemblée Générale Ordinaire le 5 juin 2021 à 14h30, par visioconférence, à partir de son siège social à JACOU (34830) 30, rue du Puits, sur convocation de Monsieur Alain Ménez Président, adressée par courrier électrique en date du 21 mai 2021.

Monsieur Alain Ménez a été désigné en qualité de Président de séance, Monsieur Daniel Taulelle en qualité de scrutateur et Madame Jacqueline Bourbousson en qualité de secrétaire.

Monsieur Le Président a pris la parole pour préciser que l'assemblée était réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport moral du Président sur l'exercice 2020 et perspectives 2021,
- Rapport financier du Trésorier sur l'exercice 2020,
- Rapport d'activité des trois antennes de Chennai, Karaikal et Pondicherry,
- Approbation des comptes de l'exercice 2020,
- Affectation des Résultats.

Puis il a donné lecture de son rapport moral pour l'exercice 2020 ainsi que du rapport d'activité de l'antenne de Karikal.

Jacqueline Bourbousson a donné lecture du rapport d'activité de l'antenne de Chennai et Daniel Taulelle du rapport d'activité de l'antenne de Pondicherry.

Daniel Taulelle a poursuivi ensuite par la lecture de son rapport financier.

Une discussion est alors intervenue avec les membres de l'assemblée présents par visioconférence qui ont demandé l'envoi de documents complémentaires avant de se prononcer.

Un nombre insuffisant de membres ayant pu se connecter et se prononcer, il a été décidé que les membres non présents pourraient se prononcer jusqu'au 30 juin 2021, par envoi d'un vote par correspondance.

Il résulte de l'ensemble de ces dispositions qu'au 30 Juin 2021 que 66 membres sur 145 ont voté par voie électronique, par correspondance ou ont donné procuration à un autre membre.

Il résulte de l'ensemble des votes l'adoption des résolutions suivantes :

Première Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture :

- du rapport moral de Monsieur Alain Ménez Président,
- du rapport de Monsieur Daniel Taulelle, Trésorier,

en prend acte et approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels que présentés.

Cette résolution mise aux voix a été adoptée à l'unanimité.

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu la lecture des rapports d'activité de chacune des trois antennes de Chennai, Karikal et Pondichery, en prend acte.

Cette résolution mise aux voix a été adoptée par 63 voix sur 145

Vote contre : 2 voix

Absention : 0

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir constaté que le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2020, fait apparaître bénéfique de 24 684 euros décide de l'affecter pour son intégralité au poste « Report à nouveau ». Après apurement du report négatif de 9 672 euros, le poste « Report à Nouveau » s'élèvera à la somme de 15 012 euros.

Cette résolution mise aux voix a été adoptée par 63 voix sur 145

Vote contre : 2 voix

Absention : 0

Les membres de l'Association sont vivement remerciés pour leurs votes et leur soutien.

Le procès-verbal est signé par les membres du bureau de l'Assemblée.

Alain Ménez
Président

Daniel Taulelle
Scrutateur

Jacqueline Bourbousson
Secrétaire